

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

Présents :

*MM. AZAÏS, PALLIER, RAPINAT, DIAS, VADIC, BONNOT*

*Mmes PISANI, DECHEZLEPRETRE, DEFEMME, LEONARD, LEPORATI, BOURLION, BORDERIE, AZAÏS, LEGROS, CANOVA*

Excusés ayant donné procuration :

*Mmes BILLEGA, PINEAU, OCCHIMINUTI, PHILIPPON*

*MM. VACHON, FANNECHERE, GUILLON, MARCHAND*

Absente excusée :

*Mme SALLANDROUZE*

Absent :

*M LE BIHAN*

**M. le Maire** ouvre la séance. Le Conseil désigne **M. DIAS** comme secrétaire de séance. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 juin 2012, approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, **M. le Maire** communique au Conseil deux informations : la nouvelle offre scolaire et sa réponse aux propos des représentants du diocèse.

Dans un premier temps, **M. le Maire** explique qu'en concertation, notamment avec les enseignants, les directeurs d'écoles, les parents d'élèves, il a été décidé de modifier l'offre scolaire. A la rentrée de septembre 2013, les classes de maternelle seront regroupées à Villeneuve et les classes d'élémentaire à La Clé des Champs. Des aménagements en conséquence sont ainsi prévus.

En outre, des discussions seront entamées à la rentrée avec les partenaires de l'accueil périscolaire.

En ce qui concerne la deuxième information, sur le fait que la commune ne remplirait pas ses obligations vis-à-vis de l'école St Louis, selon les représentants du diocèse, **M. le Maire** conteste formellement cette version.

Il explique que la mairie se conforme à la réglementation en vigueur. En ce sens, elle met à disposition du personnel dont la contre valeur est supérieure à ce qu'elle doit. Il précise que cette mise à disposition est antérieure à sa prise de fonction de maire.

**M. le Maire** conclut ce point en disant qu'il trouve cette manière de faire dommageable.

**M. le Maire** passe à l'ordre du jour de la réunion.

## **1-Réhabilitation du réseau d'eaux usées : Enquête publique**

Rapporteur : M. AZAIS

La commune a entrepris des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées. Ceux-ci consistent à étanchéfier des regards existants par maçonnerie et poser de nouveaux tampons, à protéger des regards par création d'enrochements de 20cm d'épaisseur et à connecter au réseau d'eaux usées des rejets directs.

Une partie de ce réseau (750ml) se situe dans le lit mineur de la Beauze. Ces travaux nécessitant des interventions en lit mineur sont, de ce fait, soumis à une autorisation au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement et sont soumis à enquête publique.

Celle-ci s'est tenue en Mairie du 05 au 21 juin inclus. Une personne, tout en étant favorable au projet, a déposé une lettre de recommandations auprès de Mme LABAS-BERTHOLET, commissaire enquêteur.

**M. AZAIS** livre les conclusions de l'enquête: elle s'est parfaitement déroulée, une seule visite et un courrier favorable au projet indiqué, la commissaire enquêteur rendant in fine un avis favorable aux travaux concernés.

**Mme LEGROS** demande si des préconisations spécifiques ont été faites.

**M. AZAIS** répond par la négative.

**M. le Maire** fait part que les remarques ont été prises en compte et qu'une réponse écrite a été faite à la dite lettre. Il rappelle que des travaux identiques ont été réalisés sur le collecteur de la Creuse. Ces nouveaux travaux sont nécessaires afin que la station d'épuration puisse fonctionner de façon optimale.

**M. AZAIS** ajoute que le lit de la Beauze est difficile d'accès pour des engins. Il assure que tout sera fait pour éviter de nuire à la flore.

Ces travaux sont prévus à l'étiage, soit en septembre-octobre.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **2-Aménagement foncier de Moutier-Rozeille**

Rapporteur : M. AZAIS

L'aménagement foncier de Moutier-Rozeille comporte deux volets :  
-un aménagement foncier classique qui ne concerne pas Aubusson  
-un aménagement foncier dit routier dans le cadre du réaménagement du CD 990 par le Conseil Général. La commune d'Aubusson est concernée par un chemin mitoyen avec la commune de Moutier-Rozeille (en face du camping). Les travaux projetés qui seront effectués dans un cadre légal et dans le respect de l'environnement, feront l'objet d'une enquête publique devant avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Il convient dans un premier temps, puisque cette affaire reviendra devant le conseil :

- d'approuver le projet d'aménagement foncier présenté par la commission communale d'Aménagement Foncier de Moutier-Rozeille.
  
- d'accepter la prise en charge des travaux connexes à l'aménagement foncier en qualité de maître d'ouvrage, les travaux concernant Aubusson étant estimés à environ 10 000€ qui seront, au final, pris en charge par le Conseil Général.

**M. AZAIS** revient brièvement sur ce dossier qui doit voir son épilogue au plan administratif, au plus tard avant la fin de l'année, les deux projets devant être soumis à une enquête publique, de façon simultanée. Il fait part de sa volonté que cela avance, par rapport aux travaux importants prévus au niveau du carrefour de la Seiglière.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **3-Cimetière - Règlement intérieur**

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa réunion du 26 septembre dernier, le conseil a remplacé les concessions perpétuelles au cimetière communal par des concessions temporaires de 15 ans, des concessions trentenaires et des concessions cinquantenaires.

Il était par ailleurs prévu que le conseil serait amené à délibérer sur le règlement intérieur et la fixation des tarifs.

Une proposition de règlement intérieur a été envoyée à l'ensemble des conseillers. Elle se veut le plus exhaustif possible pour se donner les moyens de répondre à toutes situations, eu égard à la complexité de la législation funéraire.

**Mme LEGROS** souhaite attirer l'attention du Conseil sur le texte du Titre 1, chapitre 1, article 2 - choix des emplacements, texte qu'elle estime contradictoire.

Après discussion, **le Conseil** choisit de le conserver en état.

**Le Conseil** se focalise ensuite sur la nécessité ou non de garder le chapitre 3, du titre 2 - Conversion des concessions. Après débat, **le Conseil** privilégie la solution de maintenir ce chapitre.

**M. DIAS** s'interroge sur le titre 3, chapitre 1, article 26 - reprise des terrains ou cases affectés aux concessions à durée déterminée et si des courriers seront envoyés pour prévenir les familles le cas échéant.

**M. le Maire** lui répond que cela est prévu.

Enfin, **Mme LEGROS** s'interroge sur le titre 3, chapitre 2, article 28- enlèvement des monuments et objets funéraires abandonnés et sur le devenir des monuments et objets non retirés par les familles.

**M. le Maire** explique que les monuments abandonnés font l'objet d'un inventaire. En ce qui concerne la sauvegarde des monuments funéraires, **M. le Maire** rappelle l'importance de disposer d'un gardien pour leur entretien mais aussi en terme de dissuasion de tout larcin éventuel.

La proposition de règlement est ainsi conservée dans son état initial pour être ensuite soumise au vote.

**Vote : Adopté à la majorité, 4 abstentions (Mmes LEGROS, CANOVA, PHILIPPON, M. BONNOT).**

## **4-Cimetière : Fixation des tarifs**

Rapporteur : M. le Maire

Depuis l'aboutissement de procédures de reprise, trois sortes de concessions peuvent être proposées aux administrés : le terrain nu, la concession avec un entourage, la concession avec un caveau. Il apparaît ainsi équitable que le prix de la dite concession soit en rapport avec sa nature et sa durée.

Le Conseil est donc appelé à délibérer sur les tarifs ci-dessous :

Prix de vente au m <sup>2</sup> en €			
Durée de la concession	Terrain nu	Concession avec entourage	Concession avec monument
15 ans	35	65	185
30 ans	75	155	375
50 ans	160	360	660

**M. AZAIS** précise qu'il ne s'agit pas d'un prix de vente mais bien d'un prix de concession.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

## **5-Questions diverses**

**M. le Maire** profite des questions diverses pour inviter les adjoints concernés à livrer un point sur l'avancée des travaux en cours et sur les animations estivales.

**M. AZAIS** fait un point sur les travaux municipaux en cours :

-Maison de l'Emploi et de la Formation : il ne revient pas sur l'avancée générale du chantier, déjà évoquée lors d'une précédente séance. Il s'arrête juste sur les gradins de l'amphithéâtre de plein air, gradins en pierre qui vont bientôt être édifiés et sur la pose du panneau photovoltaïque sur le toit, le panneau devant fonctionner courant août.

-Maison des Sports : Les travaux sont en cours et se focalisent actuellement sur la partie extension qui vient de se voir dotée de ses fondations.

-Fontaine des Vallenets : Elle vient d'être remise en place après sa rénovation.

**Mme LEGROS** demande comment les ferrures vont être traitées.

**M. AZAIS** lui répond qu'elles vont s'oxyder naturellement dans le respect des préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

-Signalétique : Le dossier est en voie de finalisation, elle est prête à être progressivement installée.

Sur ce point, **M. le Maire** souligne la qualité du travail partenarial avec l'association des commerçants.

**Mme LEGROS** demande des précisions sur la délimitation du centre-ville.

**M. le Maire** évoque la Grande Rue, la rue Jules Sandeau, la Rue Vaveix et la Terrade.

**Mme DECHEZLEPRETRE** énumère ensuite les principales animations culturelles estivales prévues à Aubusson :

-les Arts dans la Rue, du 13 au 15 juillet, chapeautés par l'association Proxyma, qui vient d'organiser les concerts de la Fête de la Musique.

**M. le Maire** profite de l'occasion pour souligner la réussite de cette édition et les remercier pour leur travail.

**Mme LEGROS** demande pourquoi il n'y avait pas de concert place Espagne comme l'année dernière.

**Mme DECHEZLEPRETRE** explique que le concert de l'année dernière, place Espagne, était à l'initiative d'un commerçant.

-Expositions du musée départemental de la tapisserie ainsi que celle mise en place, salle de la Bourse, avec comme sujet, Aubusson dans les années 1930.

-Salon du livre ancien, les 7 et 8 juillet 2012.

-Feu d'artifice le 13 juillet 2012 au soir.

**Mme LEONARD** ajoute l'exposition à la mairie de maisons en carton, réalisées par des enfants de 7 ans dans le cadre scolaire. Ils ont tâché de représenter la ville d'Aubusson notamment dans sa verticalité.

**M. le Maire** rappelle également la tenue du 4<sup>ème</sup> Raid de la Licorne, raid multisports, qui se tiendra les samedi 11 et dimanche 12 août avec comme innovations majeures pour cette année : l'introduction d'une nouvelle épreuve, le tir à la carabine et l'organisation d'un mini raid pour les enfants âgés de 8 à 12 ans.

**Mme BORDERIE** évoque le vide laissé, gare routière, par la fin de l'exposition temporaire des photographies de Jean-Luc ALLEGRE, « Panoramas de la Creuse ».

**M. le Maire** signale avoir beaucoup œuvré pour que l'exposition ait lieu. Il souligne sa qualité et le fait que la gare routière se prête parfaitement à ce type d'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance en souhaitant de bonnes vacances à tous. La séance est ainsi levée à 20 h 15.